

Communiqué de presse (25.07.2018)

## **Présence d'algues bleues dans le lac de la Haute-Sûre : Interdiction de baignade et de toute activité nautique**

Dans le cadre de la surveillance régulière de la qualité des eaux de baignade une prolifération de cyanobactéries, appelées « algues bleues » dans le langage courant, a été constatée au niveau de l'entièreté du lac de la Haute-Sûre. **Une interdiction de baignade et de toute activité nautique est de ce fait prononcée avec effet immédiat pour l'ensemble du lac de la Haute-Sûre.** Le Centre de recherche public LIST a été mandaté pour réaliser des analyses plus détaillées en vue de déterminer la composition des espèces des cyanobactéries.

### **Recommandations pour le lac de la Haute-Sûre**

Les toxines produites par les cyanobactéries peuvent être dangereuses pour l'homme, la faune aquatique, les animaux domestiques et le bétail. De ce fait l'Administration de la gestion de l'eau, en concertation avec la Direction de la santé, recommande au public de :

- ne pas se baigner dans le lac de la Haute-Sûre et d'éviter tout contact direct avec l'eau (p. ex. plongée, sports aquatiques, pêche),
- ne pas laisser les chiens et autres animaux domestiques boire l'eau du lac,
- ne pas consommer les poissons pêchés.

Si vous éprouvez des problèmes de santé après la baignade, veuillez vous adresser à votre médecin traitant en mentionnant le contact éventuel avec des cyanobactéries toxiques.

### **La surveillance des eaux de baignade reste en place**

Le lac de la Haute-Sûre, le lac de Weiswampach et les étangs de Remerschen sont déclarés eaux de baignade. Pendant la saison balnéaire, qui dure encore jusqu'au 30 septembre 2018, la qualité de ces eaux de baignade est contrôlée régulièrement sur les 11 stations de surveillance.

En ce qui concerne le lac de la Haute-Sûre l'observation visuelle des proliférations de cyanobactéries ainsi que l'analyse des concentrations de toxines s'ajoutent à ce contrôle régulier. Les analyses respectives seront poursuivies dans les semaines à venir.

### **Pas d'interdictions pour les autres plages officielles**

En ce qui concerne les plages officielles du lac de Weiswampach et des étangs de Remerschen, aucune prolifération de cyanobactéries n'y a été observée et la baignade y reste, à ce stade, autorisée. Toute interdiction éventuelle sera signalée au public via la presse.

L'Administration de la gestion de l'eau tient par ailleurs à rappeler que la situation actuelle peut être suivie sur son site internet ([www.waasser.lu](http://www.waasser.lu)). Des dépliants portant sur la thématique des cyanobactéries peuvent également y être téléchargés.

### **Consommation d'eau potable du SEBES sans risque**

Il y a lieu de souligner qu'il n'existe aucun risque lié à la consommation d'eau potable issue du lac de la Haute-Sûre comme le prélèvement de l'eau brute se fait en profondeur (25m) où la concentration de cyanobactéries est très faible et que le système de traitement en place auprès du SEBES permet d'éliminer efficacement les toxines des cyanobactéries.

*Communiqué par l'Administration de la gestion de l'eau (AGE)*